

Ce que vous devez faire avant de vous inscrire sur Taiga

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vous devez, **avant de vous inscrire** administrativement pour l'année 2021/2022 via TAÏGA, **vous acquitter** de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 92 euros sur le site: cvec.etudiant.gouv.fr

A l'issue de cette démarche, vous obtiendrez une attestation d'acquiescement de la CVEC à déposer sur votre portail TAÏGA dans l'onglet « année 2021-2022 » - rubrique "Personnel" puis "Fichiers personnels" puis choisir « Scolarité - Attestation de paiement de la CVEC délivrée par le CROUS ».

Les étudiants boursiers sont exonérés de cette contribution mais doivent néanmoins effectuer cette démarche pour obtenir une attestation d'acquiescement à déposer sur TAIGA

Les étudiants qui s'inscrivent en HMONP sont dispensés de cette contribution (aucune démarche à effectuer).

Les étudiants en césure doivent payer la CVEC.

ETUDIANTS BOURSIERS

Avant de vous inscrire administrativement et **impérativement avant le vendredi 9 juillet au plus tard pour la session d'inscription de juillet et avant le 29 août pour la session de septembre**, les étudiants boursiers doivent déposer leur notification de bourse 2021 2022 **sur leur portail TAÏGA dans l'onglet « année 2021-2022 » - rubrique "Personnel" puis "Fichiers personnels" puis choisir « Scolarité - Notification de bourse ».**

ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »

Tous les étudiants doivent déposer leur attestation d'assurance en Responsabilité Civile 2021 2022 **sur leur portail TAÏGA dans l'onglet « année 2021-2022 » - rubrique "Personnel" puis "Fichiers personnels" puis choisir « Scolarité - Responsabilité Civile ».**

Récapitulatif

Votre inscription administrative ne sera effective que si vous déposez sur votre portail TAÏGA **dans l'onglet « année 2021-2022 »** les documents suivants (valables pour 2021/2022):

- Attestation de la CVEC
- Attestation de « Responsabilité civile »
- Attestation de bourse (le cas échéant)
- Pièce d'identité

COMMENT PROCEDER AUX INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne

REINSCRIPTION LICENCE1, LICENCE 2, LICENCE 3, MASTER 1, MASTER 2 ET HMONP

- en ligne via le portail étudiant de TAÏGA <http://etudiant.archi.fr>, du 13 au 21 juillet 2021 et du 1er au 8 septembre 2021.

Pour pouvoir bénéficier de l'exonération des frais d'inscription, **les étudiants boursiers** doivent avoir préalablement déposé leur attestation de bourse pour l'année 2021/2022 sur leur portail TAÏGA, à défaut ils doivent régler la totalité des frais d'inscription.

En fonction de votre situation en 2020-2021 (boursier, césure...) vos droits d'inscription ont été paramétrés et vous ne pouvez pas les modifier. En cas d'erreur ou de changement de situation merci de contacter par mail Sam Alizadeh : inscriptions@paris-belleville.archi.fr

MODALITES DE PAIEMENT DES INSCRIPTIONS :

LES ETUDIANTS QUI LE SOUHAITENT POURRONT REGLER LEURS FRAIS D'INSCRIPTION EN 3 PAIEMENTS ECHELONNES EN LIGNE VIA TAIGA.

POUR LES INSCRIPTIONS REALISEES EN LIGNE SUR TAIGA EN JUILLET : 1^{ER} MENSUALITE A L'INSCRIPTION, 2^{EME} MENSUALITE 1 MOIS PLUS TARD, 3^{EME} MENSUALITE 2 MOIS APRES LE PAIEMENT DE LA 1ERE MENSUALITE.

ATTENTION, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER QUE VOTRE COMPTE BANCAIRE SERA APPROVISIONNE AFIN QUE LES PRELEVEMENTS SOIENT EFFECTUES A CHAQUE ECHEANCE.

EN CAS DE REJET DU PRELEVEMENT, L'AGENT COMPTABLE ENTAMERA DES POURSUITES ET VOUS SEREZ PASSIBLE D'UNE EXCLUSION DE L'ENSA DE PARIS-BELLEVILLE.

PRÉSENTATIONS DES ENSEIGNEMENTS

Présentations des enseignements pour les étudiants de la **Licence 2, Licence 3, Master 1 et Master 2** dans les locaux de l'école :

- Pour la Licence 2, mercredi 8 septembre 2021,
- Pour la Licence 3, mercredi 8 et jeudi 9 septembre 2021,
- Pour les Master 1 et 2, jeudi 9 et vendredi 10 septembre 2021

Le calendrier des présentations sera mis en ligne la 1ère semaine de septembre.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE

- **LICENCE 1 : vendredi 10 septembre 2021** à 9h30
- **LICENCE 2 A MASTER 1 :** intensifs obligatoires du 13 au 17 septembre 2021
- **MASTER 2 :** lundi 20 septembre 2021
- **PFE :** semaine du 13 septembre 2021
- **HMONP :** du lundi 4 au vendredi 15 octobre 2021